

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 NOVEMBRE 2025

ORDRE DU JOUR

TRAVAUX : Place et Rue Saint-Martin :

- Demandes de subventions
- Maîtrise d'œuvre : honoraires
- Eclairage Public
- Enfouissement Basse Tension

AFFAIRES ADMINISTRATIVES :

- Convention mise à disposition personnel piscine
- Approbation rapport final CLECT - GEPU
- Noël du personnel communal
- Installations classées pour la protection de l'environnement : Circular Economy Packaging

AFFAIRES FINANCIERES :

- Décision modificative
- Biens de section : taxes foncières
- Fonds de concours HPVc : demande d'acompte 1
- Convention mise sous pli propagande électorale élections mars 2026

AFFAIRES FONCIERES :

- Voirie lotissement Les Cimes

INFOS ET QUESTIONS DIVERSES :

- Décision du Maire
 - Fiabilisation tableau du Conseil Municipal
 - Informations diverses sur l'avancée des réflexions des différentes commissions.
-
- Appel des conseillers municipaux - quorum

Monsieur Le Maire fait procéder à l'appel des conseillers municipaux présents lors de cette séance du Conseil Municipal afin de vérifier :

- la présence du quorum (articles L.5211-1 et L. 2121-17) ;
- les pouvoirs éventuellement donnés par des conseillers municipaux absents à des conseillers municipaux présents.

Présents : Dimitri CLOT, Hélène DREVET, Pierre DURIEUX, Pascal GOUY, Jean Paul GRANGE, Catherine MARCON, Pierrick MARCON, Pascale MERLE, Christophe MOULIN, Emeline MOUNIER,

Jean Pierre NOUDET, Marie Laure OUDIN, Eric PARRAT, Thierry SABOT, Patricia SOUCHON, Robert VALLAT (16).

Excusés : Corinne BEAL (pouvoir à Patricia SOUCHON), Cédric BROUSSARD (pouvoir à Pierre DURIEUX), Florian CHAUDIER (pouvoir à Dimitri CLOT), Isabelle MEYNET (pouvoir à Emeline MOUNIER) (4).

Absents : Nelly BEAULAIGUE, Colette MORIN, Fanny MOURIER (3).

- Désignation du secrétaire de séance

L'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'au début de chacune des séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Monsieur Thierry SABOT est désigné secrétaire de séance.

- Approbation du compte rendu de la dernière séance

Il convient pour le Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 21 octobre 2025 qui a été transmis à tous les conseillers municipaux ou d'indiquer les éventuelles modifications à y apporter.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 21 octobre est approuvé à l'unanimité sans remarque particulière.

ORDRE DU JOUR

TRAVAUX : Place et Rue Saint-Martin :

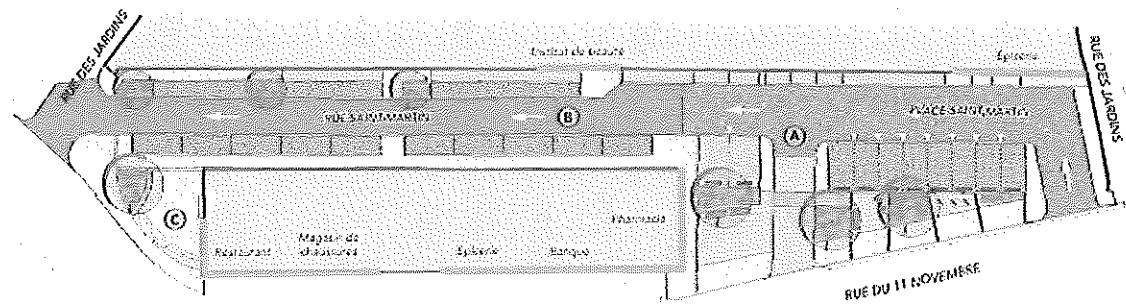
- Demandes de subventions

Monsieur Le Maire présente le projet d'aménagement de la rue et de la place Saint-Martin.

II. PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT

PLAN D'ENSEMBLE DU PROJET - GÉNÉRAL & AMÉNAGEMENT

Place et rue Saint-Martin



RUE DU 11 NOVEMBRE



Légende

Autre :

- Wand** - durch die platzverhältnisse bestimmt
- Decke** - durch die Größe der Raumdecken bestimmt

Möbel:

- Sofa**
- Tisch**
- Sessel**

anderes:

- Antwortfeld**

A Place Saint-Martin

- 10 stationnements dont 2 places familles
 - Placette sécurisée et qualitative
 - Apaisement des accès & priorité des piétons sur les automobiles
 - Plantation de trois arbres-tiges et végétalisation

(8) Rue Saint-Martin

 - Rue en sens unique descendant avec ligne de stationnements (ouest) et surfaces perméables (est)
 - Plantation de trois arbres au port étroit

© Placette nord

- Dépot de la fontaine
 - Terrasse pour le restaurant
 - Plantation d'un arbre-tige pour masquer le pigeonnier

Stationnements :

Formulées sur la place : 10

Fondues dans la rue . 10

Non formées dans la rue : 7

Il détaille le plan de financement suivant :

DEPENSES en HT		RECETTES		
MOE	30 038.78 €	DETR	127 627.15 €	40.00 %
Terrassement - VRD	218 516.45 €	Fonds de concours	95 720.36 €	30.00 %
Espaces verts	36 138.85 €	Autofinancement	95 720.37 €	30.00 %
Aléas travaux aménagement	12 732.77 €			
Honoraires accompagnement déplacement œuvre d'art	5 585.50 €			
Déplacement œuvre d'art	13 030.00 €			
Honoraires conception table de convivialité	1 995.00 €			
Dépenses imprévues honoraires et déplacement œuvre d'art	1 030.53 €			
TOTAL	319 067.88 €		TOTAL	319 067.88 €
				100.00%

Il est demandé au Conseil Municipal de valider le projet d'approuver le plan de financement présenté et d'autoriser Monsieur Le Maire à solliciter une subvention la plus élevée possible auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR.

Robert VALLAT suggère de penser à prévoir une prise pour faciliter le branchement du sapin de Noël habituellement installé sur cette place.

Pascal GOUY lui répond qu'effectivement c'est à la Commune de s'en occuper : les travaux liés aux réseaux secs étant de sa compétence.

Monsieur Le Maire rappelle que les trottoirs côté Rue du Onze Novembre du Kebab à la Pharmacie ne seront pas refaits à cause des réseaux.

Thierry SABOT interroge Monsieur Le Maire sur le nouveau positionnement de la fontaine. Monsieur Le Maire lui répond que celle-ci devrait être déplacée sur la Place de la Bobine vers l'église. Sa configuration actuelle sera modifiée pour intégrer une table, symbole de l'identité communautaire.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, valide le projet présenté, approuve le plan de financement et autorise Monsieur Le Maire à solliciter une subvention la plus élevée possible auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR.

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune de Dunières a déposé 2 dossiers concernant le parc de loisirs du Solier dans le cadre du programme LEADER Haute-Loire 2023-2027, à savoir :

- Aménagement paysager pour la renaturation du centre bourg
 - Création d'un cheminement doux pour faciliter les mobilités douces
- Monsieur Le Maire, le 13 novembre, a présenté le projet d'investissement aux élus et aux techniciens du territoire de la Jeune Loire et espère une subvention de l'ordre de 70 000 €.

- Maitrise d'œuvre : honoraires

Monsieur Le Maire rappelle la délibération DCM20220530-14 relative à l'étude globale d'aménagement et de sécurisation pour la requalification de la traversée de DUNIERES attribuée au bureau d'études ZEPPELIN.

Monsieur Le Maire présente la demande d'honoraires du Cabinet d'Architectes ZEPPELIN pour l'aménagement de la Rue et de la Place Saint-Martin.

Il informe qu'il convient de signer un avenant car le découpage des tranches a été modifié ainsi que le montant des travaux.

Montant travaux en HT (jusqu'en septembre 2025)	254 655,00 €
Montant honoraires de base	103 354
Montant total honoraires de Maîtrise d'oeuvre	357 979,00
TOTAL	357 979,00
ÉLÉMENTS DE MONTANT	MONTANT
MISSION DE BASE	
AVP	178 266
FPO	178 266
DCE	178 266
VSA	178 266
DET	178 266
ADM	178 266
SPEC	178 266
Total TRAVAILLEUR(FERME)	1 669 534 €
IVA 20%	333 907 €
Total TTC	1 993 441 €
ESF	
Éclairage public pour ESF	
Formation et suivi pour aménager	
Total ESF	- €
IVA 20%	€
Total ESF	€
Total MARCHÉ	1 669 534 €
IVA 20%	333 907 €
Total Marché TTC	1 993 441 €
EDF/EPCI	MONTANT
Besoins d'énergie	
Von mardi	Urbanisme, Peage, Architecture, 100%
Total EDF/EPCI	650 450 €
EDF/EPCI architectes	MONTANT
Total EDF/EPCI	650 450 €
SETE	MONTANT
Total SETE	650 450 €
TOTAL	26 739 €

Il est demandé au Conseil Municipal de valider la signature de cet avenant.

Monsieur Le Maire ajoute que ce découpage ajoute plus de réunions également.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'avenant relatif aux honoraires de la maîtrise d'œuvre rue et place Saint Martin et donne pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer l'avenant.

- Eclairage Public

Monsieur Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir des travaux d'éclairage public Place et Rue Saint Martin. Un avant-projet a été réalisé en accord avec le Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire auquel la Commune a transféré la compétence éclairage public.

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles s'élève à 2365,97 € HT. Conformément aux décisions prises par son comité, le Syndicat Départemental peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en demandant une participation de 85 % soit :

$$2365,97 \times 85\% = 2011,07 \text{ €}.$$

Cette participation pourra éventuellement être revue en fin de travaux pour être réajustée suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver l'avant-projet des travaux, de confier la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire et de fixer la participation de la Commune à 2011,07 €.

Patricia SOUCHON rappelle que la participation du SDE pour des travaux dans le centre bourg est de l'ordre de 15 %.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve l'avant-projet des travaux d'éclairage public de la Rue Saint Martin présenté par Monsieur Le Maire, confie la réalisation de ces

travaux au Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire, auquel la Commune est adhérente et fixe la participation de la Commune au financement des dépenses à la somme de : 2011,07 €.

- Enfouissement Basse Tension

Monsieur Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir des travaux d'enfouissement BT Place et Rue Saint Martin. Un avant-projet a été réalisé en accord avec le Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire.

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles s'élève à 17602,53 € HT.

Conformément aux décisions prises par son comité, le Syndicat Départemental peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en demandant une participation de 50 % soit :

$$17602,53 * 50\% = 8801,27 \text{ €}.$$

Cette participation pourra éventuellement être revue en fin de travaux pour être réajustée suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver l'avant-projet des travaux, de confier la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire et de fixer la participation de la Commune à 8801,27 €.

Pascal GOUY précise que ces travaux consistent essentiellement à enfouir la ligne électrique, actuellement en façade, le long des immeubles de la Rue Saint Martin côté Institut.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'avant-projet des travaux d'éclairage public de la Rue Saint Martin présenté par Monsieur Le Maire, confie la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire, auquel la Commune est adhérente et fixe la participation de la Commune au financement des dépenses à la somme de : 8801,27 €.

AFFAIRES ADMINISTRATIVES :

- Convention mise à disposition personnel piscine

La Commune de DUNIERES met un adjoint technique à disposition HPVc en application des articles L512-6 à L512-9 et L512-12 à L512-15 et du décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux.

L'agent est mis à disposition pour assurer l'entretien et la surveillance des installations techniques de la piscine intercommunale, sise à Dunières à savoir notamment le suivi quotidien du fonctionnement des installations techniques avec contrôle des filtres, analyses diverses, suivi de réunions techniques, travaux divers d'entretien du bâtiment intérieur et extérieur.

En cas d'absence de l'agent mis à disposition, la Commune de DUNIERES s'engage à mettre à disposition

d'HPVc un autre agent technique en capacité de remplir les missions afférentes à l'entretien et la surveillance technique des installations de la piscine notamment lors des périodes de congés annuels, congés maladie, week-end d'astreinte...

La mise à disposition prend effet le 1^{er} janvier 2026 pour une durée de 3 ans maximum et sera renouvelée par tacite reconduction.

Durant le temps de mise à disposition l'agent est affecté à la piscine intercommunale à Dunières. Il effectuera 10.50 heures de travail en moyenne par semaine.

La Commune de DUNIERES verse à l'agent la rémunération correspondant à son grade.

Le montant de la rémunération et des charges sociales versées à l'agent par la Commune de DUNIERES est remboursé par HPVc au prorata du temps de mise à disposition et au vu d'un état récapitulatif établi semestriellement (30 juin et 31 décembre) par la collectivité d'origine.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur Le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un agent technique au HPVc pour l'entretien et la surveillance de la piscine.

Emeline MOUNIER demande si un seul agent est concerné. Il lui est précisé qu'en cas d'absence d'autres agents peuvent intervenir notamment les week-ends dans le cadre de l'astreinte.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve la convention de mise à disposition du personnel à la piscine intercommunale. La mise à disposition prend effet le 1^{er} janvier 2026 pour une durée de 3 ans maximum et sera renouvelée par tacite reconduction et autorise Monsieur Le Maire à signer la convention.

- Approbation rapport final CLECT - GEPU

Monsieur Le Maire présente le rapport final.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) relatif à l'évaluation financière du transfert de la compétence "gestion des eaux pluviales urbaines" à la Communauté de Communes Haut Pays du Velay.

Robert VALLAT constate que le HPVc utilise la même méthode de calcul que VEOLIA, pourtant critiquée. Le coût des travaux d'investissement futur était lissé sur la durée de la Délégation de Service Public. Il ajoute que Dunières reversait une somme de 40 000 € environ annuellement de son budget principal à son budget annexe assainissement concernant les eaux pluviales. L'impact réel sur le budget de fonctionnement de la Commune sera donc de 120 000 - 40 000 = 80 000 €.

Monsieur Le Maire explique que la durée prise en compte pour les calculs est de 80 ans. Il ajoute que seuls les bassins d'orge situé sur une voirie « débouchante » sont pris en compte ; pour Dunières celui vers le Lotissement Le Château est concerné.

Pascal GOUY rappelle les lourds travaux d'investissement prévus par HPVc sur la Commune de DUNIERES.

Robert VALLAT ajoute que la station d'épuration a été aux normes jusqu'à récemment ; le changement des règles de contrôle avec des mesures en amont et en aval de la sortie a pénalisé la Commune de DUNIERES. Il conviendra d'accentuer dans les projets futurs l'infiltration à la parcelle.

Emeline MOUNIER ajoute qu'à titre personnel, elle a intégré un système de rétention sous voirie dans sa propriété.

Robert VALLAT constate que le rapport n'a pas été voté par DUNIERES du fait de l'absence du représentant titulaire de la Commune à la CLECT (Christophe MOULIN).

Ce dernier ajoute que les réunions étant en journée, il lui a été difficile de se libérer professionnellement. Monsieur Le Maire précise qu'il a participé à toutes les réunions.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité approuve le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) relatif à l'évaluation financière du transfert de la compétence "gestion des eaux pluviales urbaines" à la Communauté de Communes Haut Pays du Velay.

- Noël du personnel communal

Monsieur Le Maire rappelle la délibération DCM 20201119-13 relative au Noël du personnel communal. Il propose de revoir les montants des chèques cadeaux attribués aux agents comme suit : pour les agents communaux (stagiaires, titulaires ou contractuels) ayant travaillés une année complète : 70 € en bons d'achats - pour les autres : 40 € à condition d'être encore sous contrat le jour de Noël.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le montant des chèques KDUN' qui seront remis aux agents pour Noël.

Patricia SOUCHON précise que cela représente environ 1750 € cette année soit une augmentation de 300 €. Elle ajoute que le montant attribué aux enfants ne varie pas : 30 € jusqu'à 7 ans et 40 € jusqu'à 14 ans.

Marie Laure OUDIN constate que le pourcentage d'augmentation est plus important pour ceux n'ayant pas travaillé une année complète.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer en chèques-cadeaux KDUN à l'ensemble des agents communaux (titulaires, stagiaires et contractuels) ayant travaillé une année complète un montant de 70 € et 40 € pour les autres à condition d'être encore sous contrat le 1^{er} décembre de l'année en cours.

- Installations classées pour la protection de l'environnement : Circular Economy Packaging

La société CIRCULAR ECONOMY PACKAGING (CEP) a déposé auprès des services préfectoraux un dossier de demande d'enregistrement en vue de l'augmentation des capacités de production du site exploité ZA du Solier à Dunières. Cette demande est soumise à consultation du public, au titre de la législation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement du 10 novembre au 9 décembre 2025 inclus. A cette fin, un dossier complet est mis à disposition du public à l'accueil de la mairie ainsi qu'un registre destiné à recueillir les observations du public pendant toute la durée de la consultation.

Le Conseil Municipal de la Commune de DUNIERES doit exprimer un avis sur cette affaire.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable à la demande d'enregistrement déposée par la société CIRCULAR ECONOMY PACKAGING (CEP) concernant l'augmentation de la capacité de production du site implanté ZA du Solier à Dunières.

AFFAIRES FINANCIERES :

- Décision modificative

A la demande de la trésorerie, la cession de la caserne des sapeurs-pompiers de Dunières au profit du SDIS 43, doit faire l'objet d'une écriture d'ordre afin de constater la dépense dans le chapitre 041 en dépenses et en recettes. Il convient également de constater les amortissements de certaines subventions.

Désignation	Dépenses (I)		Recettes (I)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	10 610,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	10 610,00 €	0,00 €	0,00 €
R-777 : Recettes et quote-part subv. invest. transférées au cycle résultat	0,00 €	0,00 €	0,00 €	10 610,00 €
TOTAL R 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	0,00 €	0,00 €	10 610,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	10 610,00 €	0,00 €	10 610,00 €
INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	10 610,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	10 610,00 €
D-139362 : Subv. inv. fonds équip. - Dotation soutien invest. Local	0,00 €	10 610,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	10 610,00 €	0,00 €	0,00 €
D-204412 : Subv. nature org. publics - Bâtiments et installations	0,00 €	235 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-2111 : Terrains nus	0,00 €	0,00 €	0,00 €	78 100,00 €
R-21318 : Constructions autres bâtiments publics	0,00 €	0,00 €	0,00 €	156 900,00 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	0,00 €	235 000,00 €	0,00 €	235 000,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	245 610,00 €	0,00 €	245 610,00 €
Total Général		256 220,00 €		256 220,00 €

Ces montants ne sont pas inscrits au Budget Primitif 2025.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la décision modificative n°2 au budget principal pour l'exercice 2025.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative au budget principal pour l'exercice 2025.

- Biens de section : taxes foncières

Il est demandé au Conseil Municipal, pour les sections n'ayant pas de ressources, d'autoriser la Commune au règlement des taxes foncières de ces biens de section (Malataverne).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise la Commune de DUNIERES à régler, sur son budget principal, les taxes foncières dues pour les biens de la section de Malataverne, en raison de l'absence de ressources propres de ladite section.

- Fonds de concours HPVc : demande d'acompte 1

La Commune de Dunières a présenté au HPVc des factures relevant du fonds de concours 2025/2026 dont le détail est :

VOIRIE

*Opération : voirie 2024 et 2025

Lieu-dit « Bercary », la Côte, Miramand, la Bruyère, Coualoup, la Tour, Rte de Berc.

Montant total des travaux présentés : 165 491.47 € dont une acquisition camion 147 000 € HT

Subventions 0

Montant éligible au FdC : 165 491.47 €

Fonds de concours à verser 30% de 165 491.47 soit 49 647.44 €

ATTRACTIVITE

*opération école des sœurs

Montants des travaux présentés : 14 927.67 €

Subventions Fonds Vert 10 721.00 € soit 71,82%

Participation obligatoire communale 20% = 2 985.53 €

Fonds de concours à verser 1 221.14 €

*opération Bobine

Montants des travaux présentés : 7 210.58 € (Orange pose tête réseaux, création d'une enseigne)

Subventions 0

Fonds de concours à verser 50%*7 210.58 = 3 605.29 €

*opération Eclairage public bourg

Montants des travaux présentés : 26 150.49 €

Subventions 0

Fonds de concours à verser 50%*26 150.49 = 13 075.24 €

*opération Aménagements paysagers Pont de Berthollet

Montants des travaux présentés : 2 953.21 €

Subventions 0

Fonds de concours à verser 50%*2 953.21 = 1 476.60 €

*opération démolitions Blachon-Jardy (frais relatifs au bornage foncier (la CC a déjà financé les démolitions))

Montants des travaux présentés : 1 450.00 €

Subventions 0

Fonds de concours à verser 50%*1 450.00 = 725.00 €

*opération Cure (remplacement toilettes, remplacement balcon, peinture des barrières)

Montants des travaux présentés : 5 256,99 €

Subventions 0

Fonds de concours à verser 50%*5 256,99 = 2 628,49 €

*Rue de Bellevue fin de l'opération

Montants des travaux présentés : 16 545,69 € (DGD, EP)

Montant total de l'opération : 606 430,46 €

Montant total des subventions perçues (DSIL - FV) : 180 555,90 €

Fonds de concours total du : 212 937,28 €

Fonds de concours déjà verser : 209 881,79 €

Reste à verser : 3 055,49 €

TOTAL : 75 434,69 euros

Monsieur Le Maire présente le solde restant à consommer :

Enveloppe 2025/2026 579 183,00 €

Report non consommé 2022-2024 231 297,00 €

**TOTAL FONDS DE CONCOURS 2025/2026
(attractivité + voirie) 810 480,00 €**

1er acompte demandé 75 434,69 €

Reste à percevoir 735 045,31 €

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur Le Maire à solliciter l'acompte 1 du fonds de concours 2025/2026 pour un montant de 75 434,69 € auprès du HPVc.

Monsieur Le Maire rappelle la chance qu'ont les Communes membres du HPVc de pouvoir compter sur un fonds de concours aussi important qui facilite les projets d'investissement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite l'attribution d'un acompte n°1 au fonds de concours 2025-2026 par la Communauté de Communes HPV pour un montant de 75 434,69 €

- Convention mise sous pli propagande électorale élections mars 2026

La Commune de Dunières va réaliser la mise sous pli et le colisage de la propagande électorale dans le cadre des prochaines élections municipales qui se tiendront les 15 et 22 mars 2026. Aussi, il convient d'autoriser Monsieur Le Maire à signer la convention entre la Préfecture et la Commune de Dunières.

Pour information, la dotation allouée à la Commune pour la mise sous pli est de 0,28 € le pli pour les 6 premières listes de candidats et 0,011 € par bulletin colisé pour la tranche de 0 < ou = 100 000 bulletins.

La mise sous pli devra se dérouler entre le lundi 2 mars 2026 18h et le samedi 7 mars 2026 12h pour le 1^{er} tour et entre le mardi 17 mars 2026 18h et le jeudi 19 mars 2026 12h pour le second tour.

Le personnel de la mairie (voire d'autres services) sera sollicité pour ce travail et rémunéré en fonction de la dotation (charges patronales et salariales comprises) et d'éventuels frais annexes.

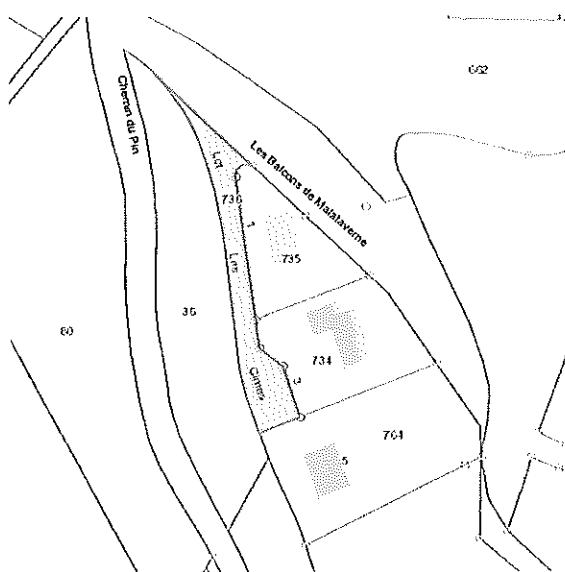
Il est demandé l'accord du Conseil Municipal pour autoriser Monsieur Le Maire à signer cette convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve les termes de la convention relative à la mise sous pli et au collage de la propagande électorale pour les élections municipales des 15 et 22 mars 2026 et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention avec la Préfecture.

AFFAIRES FONCIERES :

- #### • Voirie lotissement Les Cimes

Monsieur Le Maire informe de la réception du courrier de Monsieur Dominique GRAND en date du 6 octobre dernier. Par lequel, il informe de la réalisation de son Lotissement « Les Cimes » comprenant 3 maisons sur les parcelles AY 734-735-764. Il sollicite la reprise de la voirie interne AY 736 (754m²) par la Commune de DUNIERES.



Il est demandé au Conseil Municipal de donner son avis.

Pascal GOUY informe que l'aire de retournement a été améliorée.

Monsieur Le Maire ajoute que toutes les règles sont respectées.

Ce lotissement n'est pas desservi par l'éclairage public. Dans une logique de réduction, ce point-là n'est pas imposé au propriétaire. Par contre, Robert VALLAT indique qu'il conviendra de préciser que la Commune de DUNIERES ne fera pas de travaux concernant l'éclairage public.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la reprise dans le domaine public communal de la voirie interne du lotissement « Les Cimes », cadastrée AY 736, d'une surface de 754 m², approuve le principe du transfert de propriété de la parcelle AY 736 à titre gratuit après vérification de la conformité des travaux et ajoute que le lotissement « Les Cimes » ne sera pas desservi par l'éclairage public. Monsieur Le Maire est autorisé à signer tous documents nécessaires à la procédure de reprise et au classement dans le domaine public communal. Il est précisé que les frais relatifs à la rédaction de l'acte administratif seront à la charge du propriétaire actuel : Monsieur GRAND Dominique. Le Cabinet ACTIF est désigné pour l'assistance à la rédaction de l'acte administratif.

Emeline MOUNIER a été interpellée par l'éclairage du restaurant In secreto à la Villette. Dans une logique d'écolodge elle trouve cet éclairage trop intensif. Monsieur Le Maire lui répond qu'il s'agit d'un lieu privé et que cet éclairage s'éteint une partie de la nuit. Christophe MOULIN ajoute que la sclerie MOULIN est bien éclairée la nuit également et que cela ne dérange pas les habitants.

INFOS ET QUESTIONS DIVERSES :

- Décision du Maire

VU la délibération du Conseil Municipal DCM 20200626-1 en date du 26 juin 2020 par laquelle le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros

Monsieur Le Maire informe qu'il a décidé de céder à titre onéreux le véhicule de marque Renault modèle Trafic immatriculé 982KN43 au prix de 3 500 € TTC au FOYER DES JEUNES ET D'EDUCATION POPULAIRE dont le siège social est sis Rue du stade 43220 DUNIERES

Il est rendu compte de cette décision du Maire au Conseil Municipal conformément aux dispositions de l'article L. 2122-23 du code général des collectivités territoriales.

Catherine MARCON informe du lancement de Lud'en'Bulle, lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP), porté par le FJEP de Dunières. Ce service est conçu pour offrir un espace d'accueil, de jeu et d'échange, gratuit, anonyme et sans inscription, encadré par deux professionnelles, pour les parents accompagnés de leurs enfants. Lud'en'Bulle s'inscrit dans une démarche de soutien à la parentalité sur le territoire du Haut Pays du Velay Communauté, avec un fonctionnement accessible notamment à Dunières au pôle associatif tous les mardis de 15h30 à 17h30 et en itinérance sur les communes de Montfaucon en Velay / Saint Romain Lachalm / Riotord.

Le Conseil Municipal prend de note de ces informations.

- Fiabilisation tableau du Conseil Municipal

La Sous-Préfecture nous informe qu'une campagne de fiabilisation et de vérification des données est demandé par le ministère.

Il leur est demandé spécifiquement de procéder :

- au contrôle de la complétude des assemblées municipales et communautaires et vérifier que les élus qui les composent sont effectivement ceux qui siègent actuellement
- à la vérification de la qualité des données des fiches élus

Il est demandé au Conseil Municipal de compléter l'état demandé.

Les élus présents complètent le tableau.

- **Informations diverses sur l'avancée des réflexions des différentes commissions.**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que le contrôle d'accès au complexe sportif a été posé. Une réflexion va être menée avec la communauté de communes concernant l'ouverture du site au public.

Monsieur Le Maire précise que les 18 et 19 novembre il se rend au Salon des Maires à Paris accompagné de Pascale MERLE et Hélène DREVET. Une visite du Sénat est également prévue.

Monsieur Le Maire informe qu'il a participé à l'Assemblée Générale de l'Union Bouliste le dimanche 16 novembre. La conversation était engagée. L'assemblée générale de la Pétanque est prévue prochainement. Il ajoute que si les deux associations arrivent à un terrain d'entente la délibération relative au partage du boulodrome pourra être revue en fonction du compromis trouvé. Monsieur Le Maire a regretté qu'au début de la réunion, Thierry SABOT ait été obligé de quitter la salle afin de respecter le règlement de l'association qui n'autorise que les membres ou invités à participer, alors que ce dernier est élu.

Pascal GOUY informe que le programme voirie a débuté mais que les températures négatives vont sans doute l'obliger à suspendre l'enrobé sur certains secteurs.

Catherine MARCON informe de sa participation à la commémoration du Onze Novembre à Saint-Bonnet-Le-Froid mettant à l'honneur un aviateur américain mort dans un crash aux "Moulins" en 1944. Il s'appelait Harry Brinkley Bass et était lieutenant commandant dans l'armée américaine.

Monsieur Le Maire salue la participation des scolaires à la commémoration du Onze Novembre à Dunières.

Patricia SOUCHON informe des dates suivantes :

- Sainte Barbe : 13/12 à la Mutualité
- Sainte Cécile : 22/11. Celle-ci a lieu à Dunières une fois tous les 3 ans.

Elle rappelle que la Commune offre l'apéritif à ces associations.

Jean Paul GRANGE rappelle que le calendrier de l'Avent débute le 1er décembre. En semaine, l'ouverture des fenêtres a lieu à 16h45 et le week-end 18h. Vendredi et samedi soir il y a les troquets également. Le 21 décembre la fenêtre sera animée par les élus.

Le 07 décembre se tiendra le marché de noël organisé par le Comité d'Animations suivi d'une retraite aux flambeaux jusqu'au calendrier de l'avent.

Hélène DREVET informe que le repas des ainés aura lieu le 26 novembre à la Mutualité. La mise en place est prévue le 25 novembre.

Le 05 décembre le troquet est organisé par le CCAS.

Elle rappelle la collecte de la Banque Alimentaire les 28 et 29 novembre et invite les conseillers municipaux à s'inscrire sur un créneau horaire.

Christophe MOULIN informe qu'il a loué la salle de la Mutualité, à titre personnel, récemment. Cette salle pour lui est adaptée aux réunions familiales mais il serait nécessaire de prévoir un rafraîchissement des locaux : peinture des murs, changer les dalles du plafond et rénover les sanitaires.

Monsieur Le Maire ajoute que la Commune de DUNIERES a reçu la confirmation de l'ANAH et que les travaux de l'entrée Nord sont éligibles à 70 % de subventions sous conditions.

DATE A RETENIR :

Prochain Conseil Municipal : 17.12.2025 à 20h

Réunion publique participation citoyenne : vendredi 28 novembre à 19h salles annexes

Inauguration du complexe sportif : samedi 6 décembre 2025 à 14h (Nous comptons sur vous pour aider au service ☺ !)

Noël du personnel communal : jeudi 18 décembre 2025 à 18h30

Fin de la séance, fait à DUNIERES le 18 novembre 2025

Le Maire,
Pierre DURIEUX



Le secrétaire de séance,
Thierry SABOT

